

FLASH INFO

CSE

Activités sociales et culturelles



Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Manche

Réunion CSE

- **Contexte COVID** : les salles de pause restent ouvertes actuellement dans le respect des règles sanitaires. Si tout manquement était observé par la direction, celles-ci seraient de nouveau fermées.
- **Vaccination COVID dans les centres** : sur volontariat des médecins du travail.
- **Vaccination COVID salariés SISTM** : le pass sanitaire sera demandé à partir de 15 janvier 2022 et selon les dates de vaccination de chacun.
- **Abondement 500 €** : afin de remercier le personnel pour l'effort réalisé pendant cette période difficile, un versement de 500 euros brut par salarié sera versé sur le PER COL .
- **Prime 100 euros** : la direction nous annonce que la prime de 100 euros sera versée sur la paye de décembre, celle-ci est soumise à condition : percevoir un salaire brut < 26000 euros brut du 01/01/21 au 31/10/2021.

Le 7 décembre 2021,
à Saint Lô

